

**Avis adopté**

Séance plénière du 29 janvier 2025

***Restauration de la nature : face à l'urgence, donnons l'envie d'agir***

**Déclaration du groupe Familles**

La nécessité de protéger la biodiversité et de restaurer la nature là où elle est abîmée fait l'objet d'un accord de principe au niveau mondial et a vu l'Union Européenne adopter un certain nombre de règles importantes que les États membres doivent désormais mettre en œuvre. La France se doit de donner l'exemple et le CESE, par le présent avis, entend donner des pistes concrètes pour accélérer ces mises en œuvre.

En effet, face à la faible appropriation des enjeux par la société, notre groupe partage la nécessité de sensibiliser par une large campagne nationale, en mettant notamment l'accent aussi sur l'Éducation pour un ancrage durable dès le plus jeune âge. Pour les familles, assurer l'avenir de leurs enfants c'est aussi leur assurer un environnement sain. Si nous n'agissons pas, la biodiversité continuera de rétrécir sous l'effet conjugué du changement climatique, et de l'exploitation irraisonnée des ressources naturelles sur terre comme en mer.

La question de la Connaissance est également centrale. Les chercheuses et chercheurs ont besoin de données diverses et variées, globales et locales, qui quantifient la perte nette de biodiversité pour mieux cerner ces phénomènes et renforcer ainsi la séquence « Éviter, réduire, compenser » insuffisamment appréhendée aujourd'hui. La participation des citoyens dans le recueil de ces données leur est donc précieuse (Observatoire Vigie Nature, enquête des Herbonautes et autres inventaires participatifs, à l'instar du Comptage national Oiseaux des jardins de la LPO...).

La préconisation sur l'attribution d'un label pour les propriétaires s'engageant dans des projets de restauration de la nature retient également notre attention, et en particulier les projets portés par les agglomérations qui restaurent la nature en ville.

**Le groupe Familles a adopté l'avis.**